



Direction Générale Territoires,  
Proximité, Déchets et Sécurité  
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-854

**Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – 13 rue de la Chesnaye – Classement d'une parcelle**

Réf. : 3.5.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2022-610 du 16 mai 2022 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée DL344 située 13 rue de la Chesnaye à Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de régulariser l'emprise de la voirie,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle correspond à une partie de la voirie de la rue de la Chesnaye à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

**Décide**

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – 13 rue de la Chesnaye – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DL344.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 AOUT 2023**

Pour la Présidente  
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

**04 SEP. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
04-244400404-20230830-2023\_854DEC-AU  
Date de télétransmission : 04/09/2023  
Date de réception préfecture : 04/09/2023

Nantes Métropole – Décision